



23 août 2024

Chers parents,

En cette rentrée scolaire 2024-2025, nous souhaitons vous informer, ou vous rappeler, les activités mises en place par notre asbl tout au long de l'année :

**L'asbl Gesves EXTRA** est le seul opérateur extrascolaire agréé à Gesves dans le cadre du Décret ATL. Il reprend tous les lieux d'accueil « avant et après les cours »

- Les deux implantations de l'école Saint Joseph ;
- L'école de René Bouchat ;
- Les écoles communales ; la Croisette et l'Envol ;
- Un **accueil centralisé le mercredi** après-midi dans nos locaux de la Pichelotte ;

Mais aussi

- Les **ateliers** organisés dans les écoles après les cours (sur inscription obligatoire)
- L'accueil lors des **journées pédagogiques** et accueils exceptionnels (sur inscription);
- La **Ludothèque** (à côté de la bibliothèque à la Pichelotte)
- Les **mercredis'tractions** (excursions 1x/2 mois, sur inscription)
- Les **plaines de vacances**, lors de chaque congé scolaire hormis le mois de juillet et une semaine durant les vacances de Noël

Gesves EXTRA peut compter sur ses 7 permanents et de nombreux accueillants « volontaires » et/ou ALE.

L'asbl est gérée au quotidien par une coordinatrice : Isabelle Colin - (083/670.203) ou [info@gesvesextra.be](mailto:info@gesvesextra.be) ou [www.gesvesextra.be](http://www.gesvesextra.be)





## **Quelques nouveautés pour l'année scolaire 2024-2025 :**

- Notre partenariat avec Quickscool a pris fin le 31/07/2024 et suite à cela c'est APSCHOOL qui a remporté le marché. Chaque élève recevra un badge qui sera accrocher à son cartable impérativement.
  - Quand vous aurez reçu vos codes de connexion, vous pourrez inscrire votre enfant aux différentes activités proposées comme les journées pédagogiques, spéciales, les plaines et les ateliers via la plateforme APSCHOOL. Et afin de faciliter la gestion de l'ASBL et de diminuer les trop nombreux impayés, nous avons mis en place un système de paiement anticipatif. Chaque réservation d'activité ne sera validée que si le paiement en ligne a été fait **sur le compte Gesves Extra BE66 0682 4793 3643**
  - Vous recevrez un autre courrier expliquant tout le processus de connexion à APSCHOOL.
- Attention aucun transfert entre l'encours de l'école de l'Envol et GESVES EXTRA ne sera possible car les comptes bancaires sont différents ! Merci d'être vigilant.**

### 1. Les accueils du matin et du soir

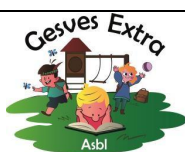
L'accueil du matin est totalement **GRATUIT**.

L'accueil du soir est payant à raison de **0,03euros/minute** à partir de :

- ✓ **15h45** à Saint-Joseph (grands et petits) - *Fin des cours : 15h30*
- ✓ **16h05** à l'Envol - *Fin des cours : 15h50*
- ✓ **15h35** à la Croisette - *Fin des cours : 15h20*
- ✓ **16h00** à René Bouchat - *Fin des cours : 15h45*

Le premier quart d'heure après la fin des cours dépend du temps scolaire et permet la transition de la responsabilité de l'encadrement entre le personnel des écoles et le personnel de l'accueil extrascolaire.

**Les accueils du soir se terminent à 18h00 sur chaque implantation, au-delà de ce délai, ils seront facturés 0.50€/10min.**



## 2. L'animateur référent

Dans chaque implantation scolaire, un permanent de Gesves Extra est aussi investi d'une mission de **référent** qui permet de faire le lien entre la coordination de l'Asbl, les différents accueillants et les directions d'école.

- Saint-Joseph (Grands et Petits) : **Deepa Nicolai**
- René Bouchat : **Katty Hernoux et Gaetane Hance**
- Envol : **Gaetane Hance**
- Croisette : **Raphaël Szöcke**

## 3. Les ateliers

Les ateliers s'organisent sous forme d'inscription préalable. Ils sont présentés en début de chaque trimestre. Nos animateurs proposent un vaste panel d'activités différentes dans lesquelles l'enfant pourra s'épanouir et ce, dans toutes les implantations que ce soit en primaire ou en maternelle en fonction des écoles.

La PAF est de **1,80 euros/atelier**.

Les inscriptions se font via le portail APSCHOOL mais un courrier reprenant toutes les propositions d'ateliers vous sera envoyé sous peu.

**ATTENTION**, les **aides aux devoirs** (ainsi que le goûter « Ecole » à l'Envol) ne font pas partie des activités de Gesves Extra et sont donc sous la responsabilité et l'organisation des directions d'écoles (voir courrier de l'école).

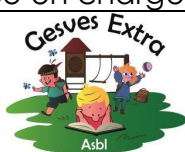
## 4. L'accueil centralisé

Gesves extra propose des animations chaque mercredi après-midi **à partir du 30 août 2023**.

Le mercredi après-midi, l'accueil devient payant à partir de :

- ✓ **12h35** à Saint-Joseph grands et petits (**départ du bus à 12h40 chez les grands et 12h45 chez les petits**)
- ✓ **12h20** à l'Envol (**départ du bus à 13h**)
- ✓ **12h25** à la Croisette (**départ du bus à 12h25**)
- ✓ **12h00** à René Bouchat (**départ du bus à 12h35**)

La prise en charge est effective 15 minutes après la fin des cours et ce, **même si votre**



Gesves EXTRA est une association d'opérateurs extrascolaires gesvois agréée par l'ONE (ATL et Centre de Vacances)  
Rue de la Pichelotte, 11A à 5340 Gesves - [info@gesvesextra.be](mailto:info@gesvesextra.be) - [www.gesvesextra.be](http://www.gesvesextra.be)  
Coordination : COLIN Isabelle - 083/670.203 BELFIUS : BE66 0682 4793  
3643 - RPM Namur 0891.066.645

**enfant n'est pas monté dans le bus communal** (voir horaire mentionné plus haut).

Tous les enfants encore présents à l'école lors du départ du bus seront accueillis dans nos locaux.

Les enfants sont emmenés en bus communal jusqu'aux locaux de Gesves extra (rue de la Pichelotte, 11A à Gesves) où se déroulent les animations. Il est demandé d'éviter de venir les rechercher entre 14h et 16h30 pour leur permettre de vivre pleinement l'activité prévue. Un accueil est proposé jusque 18h.

Le tarif est de 0.03€/min jusque 14h00 et de 16h30 à 18h00. Et 0.015€/min de 14h00 à 16h30.

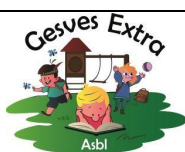
**Si votre enfant participe pour la première fois à l'accueil centralisé, n'hésitez pas à compléter sa fiche médicale et de nous la renvoyer au plus vite. Vous la trouverez sur notre site internet [www.gesvesextra.be](http://www.gesvesextra.be)**

## 5. Les journées pédagogiques, les mercredis'tractions et les plaines de vacances

**Il s'agit d'animations pour lesquelles l'inscription est obligatoire via la plateforme APSCHOOL :**

Celles-ci se déroulent dans nos locaux à l'exception des mercredis'tractions.

- **Les journées pédagogiques** où nos animateurs accueillent vos enfants pendant que leurs professeurs sont en formation. **La PAF est de 13€/jour**
- **Les journées extraordinaires** (comme le 27 septembre par exemple) qui s'organisent, comme les journées pédagogiques, autour d'un thème choisi **La PAF est de 13€/jour**
- **Les mercredis'tractions** sont des excursions organisées tous les deux aux destinations variées (musées, parc d'expérimentation, visite de ferme didactique, etc.)  
**La PAF varie en fonction de l'activité**
- **Les plaines de vacances** s'organisent autour de thèmes divers déclinés par semaine, et proposent des jeux, des activités manuelles, du sport, des excursions...  
**La PAF est de 65 €/semaine**



## 6. La ludothèque

Elle se situe à la Pichelotte, dans nos locaux, à côté de la bibliothèque communale. Elle est **ouverte tous les mercredis scolaires de 14h à 18h30**. Le calendrier des prochaines ouvertures reste disponible et actualisé sur notre site internet.

Suivez-nous sur facebook  et sur Instagram  !

Merci de votre attention.

L'équipe de Gesves EXTRA,

Isabelle Colin : coordinatrice et responsable ateliers

Deepa Nicolai : Responsable plaines et Ludothèque

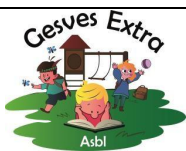
Raphaël Szöcke : Responsable plaines et Ludothèque

Katty Hernoux : Responsable Accueil Centralisé du mercredi et mercredis'traction

Gaetane Hance : Responsable Accueil centralisé

Sophie Tirtiaux : Responsable APA

Nicolas Leflot : Animateur



Gesves EXTRA est une association d'opérateurs extrascolaires gesvois agréée par l'ONE (ATL et Centre de Vacances)

Rue de la Pichelotte, 11A à 5340 Gesves - [info@gesvesextra.be](mailto:info@gesvesextra.be) - [www.gesvesextra.be](http://www.gesvesextra.be)

Coordination : COLIN Isabelle - 083/670.203 BELFIUS : BE66 0682 4793

3643 - RPM Namur 0891.066.645